

ARCHITECTES

Votre Prévoyance Obligatoire

Votre caisse :	C.I.P.A.V Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse - 21 rue Jules Berri – 75403 – PARIS CEDEX 08
-----------------------	--

Indemnités Journalières :	AUCUNE
--------------------------------------	---------------

Pension d'invalidité :	➤ si le taux d'invalidité est égal à 100% (invalidité totale, permanente et définitive, entraînant la cessation de toute activité professionnelle)		
	Montant de la pension annuelle pour un taux à 100% en 2009		
	Classe A	200 points	4 930 €
	Classe B	600 points	14 790 €
	Classe C	1000 points	24 650 €
	➤ si le taux d'invalidité est inférieur à 100% (minimum requis 66%), le montant de la pension est proportionnel à ce taux et son service est subordonné à une clause de ressources.		

Capital décès :	Montant du Capital décès en 2009		
	Classe A	Classe B	Classe C
	14 790 €	44 370 €	73 950 €

Rente au conjoint :	Montant de la rente au conjoint en 2009		
	Classe A	60 points	1 479 €
	Classe B	180 points	4 437 €
	Classe C	300 points	7 395 €

Rente enfant :	La rente est versée à chaque enfant de moins de 21 ans, ou jusqu'à 25 ans s'il poursuit des études		
	Montant de la rente enfant en 2009		
	Classe A	60 points	1 479 €
	Classe B	180 points	4 437 €
	Classe C	300 points	7 395 €

En savoir plus :	Tél : 01 44 95 68 20 – www.cipav-berri.org
-------------------------	---

Les fiches pratiques AMI

Assurances Mutuelles Interprofessionnelles

www.tns-courtage.com - tnscourtage@orange.fr